

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

B.P.: 3243, Addis Abéba, Ethiopie Tél.: (251-1) 51 38 22 Fax: (251-1) 51 93 21
Email: oau-ews@telecom.net.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
30^{EME} REUNION
27 MAI 2005
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/2(XXX)
Original: Français

**RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR
L'EVOLUTION DE LA SITUATION AU TOGO**

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR L'EVOLUTION DE LA SITUATION AU TOGO

I. INTRODUCTION

1. Lors de sa 25^{ème} réunion tenue le 25 février 2005, le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) a examiné la situation au Togo. A cette occasion, le CPS a confirmé la suspension de la participation des autorités de fait du Togo et de leurs représentants aux activités de toutes les instances de l'UA jusqu'au retour à la légalité constitutionnelle dans ce pays, et a demandé à la Commission d'assurer la mise en œuvre scrupuleuse de cette mesure de suspension. Dans le même contexte, le CPS a entériné les sanctions prises par la CEDEAO à l'encontre des autorités de fait du Togo et a demandé à l'ensemble des Etats membres de mettre en œuvre scrupuleusement ces sanctions. Le CPS a, en outre, donné mandat à la CEDEAO de prendre toute autre mesure qu'elle jugerait nécessaire en vue de la restauration de l'ordre constitutionnel au Togo dans les plus brefs délais possibles.

2. Le présent rapport fait le point de l'évolution de la situation depuis le 25 février 2005.

II. PREPARATION ET DEROULEMENT DES ELECTIONS

3. Il convient de rappeler que, sous l'effet des pressions de la CEDEAO, de l'UA et du reste de la communauté internationale, Faure Gnassingbé a démissionné du poste de Président de la République au profit de Abass Bonfoh, premier Vice-Président, devenu Président de l'Assemblée nationale et, de fait, Président par intérim de la République togolaise. Dans le même temps, Faure Gnassingbé a été élu à la présidence du Rassemblement du peuple togolais (RPT) à la faveur d'un congrès extraordinaire, et s'est immédiatement porté candidat de ce parti à l'élection présidentielle qui devait se tenir dans les 60 jours comme le prévoit la Constitution togolaise.

4. A la suite de l'annonce, le 25 février, de la décision de Faure Gnassingbé de quitter le poste de Président de la République togolaise et de respecter les décisions du Sommet extraordinaire de la CEDEAO, tenu à Niamey, le 9 février 2005, j'ai pris acte de cette démission, et j'ai souligné la nécessité d'un dialogue politique entre tous les acteurs politiques pour assurer une transition consensuelle, notamment à travers l'organisation d'élections libres, transparentes et ouvertes à tous.

5. La CEDEAO a levé les sanctions qu'elle avait imposées au Togo avec effet immédiat à travers un communiqué de son Président en exercice, publié le 25 février 2005. Le 28 février, une délégation de haut niveau conduite par le Président Mamadou Tandja et composée du Président Amadou Toumani Touré, ainsi que de Lawan Gana Guba, Ministre nigérian de l'Intégration régionale, représentant le Président Olusegun Obasanjo, et de Mohamed Ibn Chambas, Secrétaire exécutif de la CEDEAO, s'est rendue à Lomé pour discuter avec tous les acteurs politiques. Ces consultations ont débouché sur l'adoption, le 1^{er} mars, d'une feuille de route en neuf points pour garantir la régularité et la transparence de l'élection présidentielle. A cet égard, le Président de la CEDEAO a nommé Mai Manga Boukar, expert électoral nigérian, comme Envoyé spécial au Togo, et trois experts électoraux respectivement du Bénin, du Mali et du Niger, ont été mis à la disposition du Togo pour aider à organiser et à surveiller le processus électoral.

6. Le Président en exercice de la CEDEAO a alors estimé que l'élection présidentielle pouvait se tenir conformément aux prescriptions de la Constitution togolaise, dès lors que l'exigence du Sommet de la CEDEAO avait été respectée et que les conditions d'un retour à l'ordre constitutionnel étaient désormais réunies. Cette démarche a reçu l'appui du RPT, ainsi que celui de l'opposition dite « modérée ». Quant à l'opposition dite « radicale », après avoir vainement préconisé l'ouverture de discussions, la mise en place d'un Gouvernement de transition et la recomposition des institutions impliquées dans le coup d'Etat constitutionnel, elle a finalement décidé de participer au scrutin. Elle a ainsi retenu le principe d'un candidat unique et a porté son choix sur Emmanuel Akitani Bob, premier Vice-président de l'Union des forces de changement (UFC).

7. Quatre candidats étaient en lice, à savoir : Faure Gnassingbé, président du RPT ; Nicolas Lawson, président du Parti du renouveau et de la rédemption (PRR) ; Emmanuel Akitani Bob, candidat unique de l'opposition « radicale » ; et Harry Olympio, président du Rassemblement pour le soutien de la démocratie et du développement (RSDD).

8. En dépit de graves incidents qui ont émaillé la campagne électorale et de la tension qu'ils ont engendrée, l'élection présidentielle s'est déroulée le 24 avril, comme prévu. Le calme relatif, qui a prévalu au début du scrutin, a été très vite supplanté par des scènes de violence. Alors que le pouvoir s'est montré satisfait du bon déroulement du scrutin, l'opposition a dénoncé des fraudes massives. La Rencontre africaine pour la défense des droits de l'Homme (RADDHO) a également fait état de nombreuses fraudes, tandis que le Parlement européen a déclaré ne pas reconnaître la légitimité des autorités issues de ce scrutin.

9. Le 25 avril, le Président Olusegun Obasanjo a réuni Faure Gnassingbé et Gilchrist Olympio, président de l'UFC, à Abuja, pour tenter de désamorcer les tensions qui risquaient de dégénérer à l'annonce des résultats. Le Président en exercice de l'UA a alors amené ses interlocuteurs à s'accorder sur la nécessité de former un Gouvernement d'union nationale, quel que soit le résultat de l'élection, et à œuvrer à terme en faveur d'une modification de la Constitution pour plus de démocratie.

10. Les résultats provisoires proclamés par la Commission électorale nationale indépendante, le 26 avril, ont fait état de la victoire de Faure Gnassingbé, avec 60,22% des suffrages, suivi par Emmanuel Akitani Bob qui a totalisé 38,19%, et Harry Olympio, 0,55%. L'opposition a immédiatement dénoncé une mascarade, et a appelé ses militants à une mobilisation générale. La capitale Lomé, qui, dans l'attente des résultats, semblait relativement calme, est soudainement devenue le théâtre de violentes échauffourées d'une vague insurrectionnelle violemment réprimée par l'armée.

11. Le 27 avril, Emmanuel Akitani Bob s'est auto-proclamé Président de la République togolaise, et a appelé ses sympathisants à s'opposer à « l'arbitraire ». Le Gouvernement togolais a qualifié cette déclaration de fantaisiste, et a demandé l'application des lois de la République. La CEDEAO, qui avait envoyé 150 observateurs au Togo, a condamné cette auto proclamation, estimant que les anomalies constatées lors du scrutin présidentiel ne remettaient pas en cause la crédibilité de l'élection. Le Nigeria a jugé cette déclaration « inconstitutionnelle ». Pour leur part, les Nations unies ont réitéré leur appel au calme, tandis que la France et les Etats Unis ont encouragé la formation d'un Gouvernement d'union nationale.

12. D'après la Ligue togolaise des droits de l'Homme (LTDH), les violences de ces trois derniers mois ont fait plus de 811 personnes tuées et plus de 4 500 blessés. Pour le Mouvement togolais de défense des Libertés et des Droits de l'Homme (MTDLH), ce bilan se chiffre à 58 morts, 317 blessés et 280 édifices publics et privés saccagés. Selon le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), près de 30 000 Togolais se sont réfugiés au Bénin et au Ghana. Le Bénin, qui a accueilli le plus grand nombre - plus de 22 000 -, a lancé un appel à l'aide internationale pour pouvoir les prendre en charge.

13. Le 30 avril, une mission composée des représentants de la CEDEAO et du Président en exercice de l'UA s'est rendue à Lomé, où elle a rencontré les membres du Gouvernement et ceux de l'opposition. Alors que le camp de Faure Gnassingbé s'est montré favorable à la formation d'un Gouvernement d'union nationale, l'opposition a posé comme préalable la prise des dispositions pouvant

garantir la sécurité de la population et la mise en place de mécanismes de vérification des élections.

14. Le 3 mai, la Cour constitutionnelle a proclamé les résultats officiels et définitifs de l'élection présidentielle, qui ont confirmé la victoire de Faure Gnassingbé, crédité de 60,15% des suffrages. La situation est restée sous contrôle et le calme maintenu, avec le déploiement de forces de sécurité fortement armées, qui avaient pris position la veille dans les quartiers de Bè et Kodjoviakope, acquis à l'opposition, et qui ont quadrillé la ville de Lomé, peu après la proclamation des résultats. Par la suite, le Président élu a prêté serment devant la Cour constitutionnelle.

15. Dans le prolongement de la médiation du Président Obasanjo, un mini-sommet de chefs d'Etat et de Gouvernement sur la situation au Togo s'est tenu à Abuja le 19 mai 2005. Le Sommet a réuni les Présidents El Hadj Omar Bongo Ondimba, Mathieu Kérékou, Blaise Compaoré, John Kufuor et Mamadou Tandja, Président en exercice de la CEDEAO, Faure Gnassingbé et Olusegun Obasanjo, Président en exercice de l'UA. Ont également pris part à ce Sommet, le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, Amedou Ould Abdallah, et le Secrétaire exécutif de la CEDEAO, Mohamed Ibn Chambas.

16. Les chefs d'Etat et de Gouvernement ont longuement discuté avec les chefs des partis politiques sur le processus devant conduire à la réconciliation nationale et à l'approfondissement de la démocratie au Togo. Les chefs d'Etat et de Gouvernement en ont appelé à l'adoption de mesures de rétablissement de la confiance, à la mise sur pied d'un cadre de dialogue destiné à ramener le pays à la normalité et à permettre la formation d'un Gouvernement d'union nationale représentatif de l'ensemble de la classe politique, qui aura comme mandat d'initier les réformes nécessaires en vue du redressement du pays. Ils ont également invité les forces politiques togolaises à s'abstenir de tout acte de violence, d'impunité et de vandalisme pouvant contribuer à l'insécurité dans le pays.

III. OBSERVATIONS

17. Les conditions dans lesquelles les élections se sont déroulées et les réactions enregistrées suite à la proclamation des résultats ont confirmé la nécessité du dialogue et de la recherche du consensus pour préserver la paix et la stabilité et promouvoir la réconciliation nationale et la démocratie au Togo. Il est important de continuer à engager les parties togolaises dans le sens de l'approfondissement des conclusions du mini-Sommet d'Abuja. A cet égard, je m'emploierai à continuer à œuvrer dans ce sens, en étroite collaboration avec le

Président en exercice, et à travers les efforts de l'Envoyé spécial que je me propose de désigner en vue d'aider à la facilitation du dialogue entre les parties togolaises, en collaboration avec la CEDEAO.

18. Par ailleurs, je suggère que l'UA dépêche une mission d'observation au Togo, afin de suivre l'évolution de la situation politique, sociale et humanitaire, ainsi que celle des droits de l'homme.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Peace and Security Collection

2005

Report of the Chairperson of the Commission on the Developments in Togo

African Union Commission

Peace and Security

<http://archives.au.int/handle/123456789/2499>

Downloaded from African Union Common Repository